



Bureau du Conseil communal

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2019 à fin juin 2020 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les président-e-s des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objet	Nombre en 2019-2020	Nombre en 2018-2019	Nombre en 2017-2018	Nombre en 2016-2017
Séances plénières simples du Conseil communal	2	2	3	5
Séances plénières doubles du Conseil communal	18	22	19	18
Démissions de membres du Conseil entre 01.07. et 30.06	13	9	16	9
Motions déposées entre 01.07. et 30.06	–	4	2	3
Postulats déposés entre 01.07. et 30.06	65	49	59	67
Projets de règlement déposés entre 01.07. et 30.06	–	1	3	3
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07. et 30.06	23	44	65	52
Interpellations urgentes déposées entre 01.07. et 30.06	44	17	24	15
Pétitions déposées entre 01.07. et 30.06	12	16	12	10
Préavis déposés entre 01.07. et 30.06	36	39	32	37
Rapports-préavis déposés entre 01.07. et 30.06	16	22	27	10
Rapports (R1 à Rn) de l'année	91	95	114	97
Questions écrites transmises à la Municipalité	47	21	25	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	128	142	171	157
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	119	93	75	98
Séances de la Commission de gestion	10	11	8	8
Séances de la Commission des finances	12	12	13	11
Séances de la Commission des pétitions	4	4	9	7
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	15	24	24	17
Séances de la Commission de politique régionale	–	–	4	4
Séances du Bureau du Conseil	21	15	17	18
Invitations reçues	63	160	91	103
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	7	9	8	10
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	41	47	38	36
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	115	203	189	155
Ratio nombre d'objets traités/nombre de séances	5.75	8.45	8.5	6.2

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre d'objets traités par le nombre de séances ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil vote plusieurs objets nécessitant de nombreuses heures de débats. De plus, les initiatives renvoyées en commission ne sont pas comprises dans le nombre d'objets traités.

L'année présidentielle a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19. Elle est sans précédent. Les travaux du Conseil et des commissions ont été interrompus du 4 mars 2020 au 5 mai 2020. Durant cette interruption, les membres du Bureau ont continué de se réunir à fréquence régulière. La définition des consignes et du programme de la suite des travaux du Conseil communal était tributaire des décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat vaudois. Dès que ce dernier l'a autorisé, le Bureau a organisé les séances du Conseil.

Durant toute la fin de l'année présidentielle, soit les séances des 3, 19 et 26 mai, puis des 9, 10, 23 et 24 juin, les séances ont eu lieu à la Halle 35 du bâtiment Sud de Beaulieu. Le prix de la location de la salle – CHF 10'000.- par soir – a pu être négocié par la présidente du Conseil, le syndic et la direction de Beaulieu. A ce montant se sont ajoutés les frais techniques de réalisation audio et vidéo et les frais liés aux mesures sanitaires, dont le contrôle du respect a été assumé par la préfecture du district de Lausanne.

Décision du Conseil sans délibération

Durant la crise sanitaire et la suspension des travaux du Conseil, la Municipalité a eu besoin de faire adopter des préavis pour permettre la réalisation de travaux sur des bâtiments scolaires. Le Conseil d'Etat a autorisé les conseils communaux à prendre des décisions sans réunion et à organiser des votes par correspondance. Le Bureau s'est saisi de cette opportunité pour mettre en place une procédure de vote par correspondance. La rédaction des questions aux membres du Conseil et l'édition des bulletins ont été supervisées par la préfecture.

Examen de recevabilité des pétitions

Depuis l'entrée en vigueur de la révision 2016 de la loi sur les communes, le Bureau appliquait aux pétitions la procédure d'examen de recevabilité. Pour que cet examen puisse se faire dans des bonnes conditions, le Bureau le mène lors de ses séances. Cela a pour conséquence que lorsqu'une pétition est réceptionnée entre une séance du Bureau et une séance du Conseil, son dépôt n'est pas annoncé à la première séance du Conseil qui suit sa réception – comme l'exige le Règlement du Conseil et la loi sur les communes – mais lors de la séance du Conseil qui suit la première séance du Bureau après réception du texte.

Un citoyen a fait remarquer le non-respect du règlement et de la loi et s'est adressé à la préfecture de Lausanne. Le Bureau a donc modifié sa pratique en annonçant les dépôts des pétitions à la séance du Conseil qui suit leur réception, et reporte l'examen de recevabilité à la séance du Bureau la plus proche. Cela implique qu'il peut y avoir deux annonces pour la même pétition si, après examen, il s'avère que la pétition n'est pas recevable.

Rédaction du Bulletin du Conseil

Les activités du Grand Conseil ayant été suspendues durant la crise sanitaire, l'équipe de rédaction du Bulletin du Grand Conseil a proposé ses services pour la rédaction du Bulletin du Conseil communal de Lausanne. Avec près de 300 heures de travail, l'aide a été précieuse pour avancer dans la rédaction et rattraper le retard.

Par ailleurs, dans sa séance du 7 janvier 2020, le Bureau a décidé de mettre en œuvre la rédaction du bulletin sous forme de verbatim et de publier deux cahiers séparés. Cela doit permettre de gagner du temps dans l'édition et rattraper le retard de publication.

Année présidentielle	Semestre juillet-décembre – état	Semestre janvier-juin – état
2016-2017	bulletins imprimés	bulletins imprimés
2017-2018	rédaction terminée	en cours de rédaction
2018-2019	en cours de rédaction	rédaction terminée
2019-2020	rédaction terminée	en cours de rédaction

Versement aux Archives

Le 10 juillet 2020, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville:

- séances Conseil communal (dossiers par séance) du 28 juin 2016 au 2 mai 2017;
- procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal, année 2018-2019 (présidence Beaud);
- extraits de procès-verbaux originaux, année 2019;
- Bureau du Conseil communal, année 2019: ordres du jour et procès-verbaux, correspondance;
- Commission de gestion, année 2019: ordres du jour et procès-verbaux, correspondance;
- pétitions déposées au Conseil communal du 10 mai 2016 au 17 janvier 2017.